



L'exercice de la liberté d'expression

17 MARS 2016

Faculté de droit
Université Paris-Est Créteil

Colloque organisé par le laboratoire
MARCHES, INSTITUTIONS, LIBERTES (MIL)
Directeur du laboratoire : Professeur Alexandre Maitrot de la Motte



Ce colloque n'entend pas déterminer abstraitement ce qu'est la liberté d'expression ; il cherche à comprendre la très grande variété des situations dans laquelle cette liberté est quotidiennement convoquée, dessinant une figure juridique aux formes particulièrement complexes.

La cartographie des modes d'exercice de la liberté d'expression est un enjeu crucial, à l'heure où cette liberté est conçue comme l'un des principaux « lieux » où se joue l'avenir de la démocratie.



UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

**FACULTÉ
DE DROIT**

9h Accueil
Jean-Jacques Israël, doyen de la faculté de droit (Univ. Paris-Est Créteil)

9h10 Mot des organisateurs du colloque
Sarah Dormont, maître de conférences en droit privé (Univ. Paris-Est Créteil)
Noé Wagener, maître de conférences en droit public (Univ. Paris-Est Créteil)

9h20 Propos introductifs
Jean-Jacques Israël, doyen de la faculté de droit (Univ. Paris-Est Créteil)

PREMIÈRE PARTIE : *MOBILISER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION*

SEANCE 1 :

LA CONSTRUCTION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Présidence : Anne Levade, professeure de droit public (Univ. Paris-Est Créteil)

9h45 L'émergence historique de la « liberté d'expression »
François Saint-Bonnet, professeur d'histoire du droit (Univ. Paris 2 Panthéon-Assas)

10h10 Théorie libérale et liberté d'expression : le cas Dieudonné
Raphaëlle Théry, docteure en philosophie (EHESS), attachée temporaire d'enseignement et de recherche (Univ. Paris 2 Panthéon-Assas)
Thomas Perroud, professeur de droit public (Aix-Marseille Université)

10h35 Discussion et pause

SEANCE 2 :

LA DIFFUSION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Présidence : Frédéric Bicheron, professeur de droit privé (Univ. Paris-Est Créteil)

11h La liberté d'expression sur les lieux de travail
Benjamin Dabosville, maître de conférences en droit privé (Univ. de Strasbourg)

11h25 La liberté d'expression sur Internet
Nathalie Mallet-Poujol, directrice de recherches au CNRS (UMR 5815, Univ. de Montpellier)

11h50 Liberté d'expression, liberté de l'art
Approche compréhensive de la jurisprudence contemporaine sur la mise à disposition du public d'œuvres artistiques et littéraires
Pascal Mbongo, professeur de droit public (Univ. de Poitiers), président du Cercle français de droit des médias et de la culture

12h15 Discussion et déjeuner

SECONDE PARTIE : **CONCRETISER LA LIBERTE D'EXPRESSION**

SEANCE 3 :

LA DELIMITATION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION PAR LE JUGE

Présidence : Édouard Dubout, professeur de droit public (Univ. Paris-Est Créteil)

14h30 La liberté d'expression au concret : les méthodes des juges

Le juge judiciaire

Rudy Laher, docteur en droit privé (Univ. Paris-Est Créteil)

Le juge administratif

Katia Weidenfeld, professeure d'histoire du droit de l'époque contemporaine (École nationale des chartes)

15h20 La liberté d'expression au concret : la sanction des abus de la liberté d'expression

Farah Safi, maître de conférences en droit privé (Univ. Paris 2 Panthéon-Assas)

15h45 Discussion et pause

TABLE-RONDE :

FAUT-IL REPENSER LES LIMITES À LA LIBERTE D'EXPRESSION ?

16h15 *Table-ronde introduite et animée par Pierre de Montalivet, professeur de droit public (Univ. Paris-Est Créteil)*

Avec la participation de :

- Nathalie Becache, procureur de la République de Créteil
- Fabien Marchadier, professeur de droit privé (Univ. de Poitiers)
- Denis Ramond, docteur en sciences politiques (Institut d'études politiques de Paris, SciencesPo)

CONCLUSIONS :

17h15 Conclusions du colloque

Gwénaële Calvès, professeure de droit public (Univ. de Cergy-Pontoise)

INFORMATIONS PRATIQUES :

Université Paris-Est Créteil / Faculté de droit
83-85 avenue du Général de Gaulle, 94 000 Créteil
Métro Ligne 8 / Station Créteil l'Échat

Renseignements et inscriptions : Johan Menichetti